Possibilité de décomposer un stage en 2 conventions de stage?

Par **Varela88**, le **16/12/2022** à **02:13**

Bonjour,

Je suis étudiante en master 1 de droit des affaires et j'aimerais faire un stage de 6 mois (ou tout du moins plus de 3 mois) à partir de juin, et donc aller au-delà de la date limite pour la convention de stage en master 1 (31 août).

Est-ce que certains de vous ont connaissance de la possibilité de signer une première convention de stage allant jusqu'à fin août, et ensuite, une fois inscrite en master 2, de « continuer » le même stage (dans les faits) avec une nouvelle convention de stage commençant en septembre ?

Merci d'avance pour tout témoignage ou retour.

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/12/2022** à **10:37**

Bonjour

Il faut poser la question à l'administration de votre fac.

Selon moi, c'est possible à condition que vous soyez bien inscrite en M2 lorsque vous demanderez votre nouvelle convention.
Or, c'est là que ça risque peut-être de bloquer, votre inscription ne sera peut-être pas encore traité administrativement à la fin de votre premier stage.

Par **Varela88**, le **16/12/2022** à **16:11**

Merci beaucoup Isidore.

C'est très pertinent (mais c'est vrai que j'ai un peu peur de me faire "coincer" , si ça n'est pas considéré comme autorisé par l'administration :)...).

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/12/2022** à **19:14**

De rien !

Oui je vous comprends.
Généralement les universités ré-ouvrent la dernière semaine d'août. Peut-être que si vous déposez votre dossier d'inscription complet à ce moment là, ils pourront vous fournir une attestation d'inscription, ce qui vous permettra d'obtenir une convention de stage.
Et si ça bloque vraiment, essayer d'en parler avec votre enseignant référant et votre responsable de Master.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés